

Le Président

N° 01311/26 /CNDH/DPET/CRSC

Abidjan, le **24 JUL. 2026**

À

**Monsieur le Président du
Comité Africain d'Experts
sur les Droits et le Bien-
être de l'Enfant (CAEDBE)**

ABIDJAN

Objet : Transmission du rapport alternatif du CNDH

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier référencé ACE/OL/10/326.26, en date du 29 avril 2026, par lequel vous nous invitez à soumettre un rapport complémentaire à celui du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport alternatif du CNDH relatif à la situation des droits et du bien-être de l'enfant en Côte d'Ivoire.

Cette démarche s'inscrit dans la droite ligne des dispositions de l'article 69 alinéas 2 du règlement intérieur du CAEDBE, visant à apporter un éclairage objectif et constructif pour soutenir les travaux de votre auguste Comité.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.

PJ : rapport alternatif au CAEDBE



Dr ADJELOU Christian Arnaud